

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

N° M21- 0014178

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2343 Société : 128387
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : BACHRY MOSTAFA
 Date de naissance : 14.2.1951
 Adresse : ville Anouamira FMB 60 No 6 Casablanca
 Tél. 06 61 18 19 89 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : **Docteur BENAMAR Faïçal**
Maladies & Chirurgie des Yeux
23, Rue du Prince Moulay Abdallah
Casablanca - Tél : 022.22.05.66
 Date de consultation : 08 / 06 / 22
 Nom et prénom du malade : BACHRY MOSTAFA Age :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : GLAUCOME + SYNDROME SEC OCULAIRE
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /
 Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Docteur BENAMAR Faïçal

MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

SPECIALISTE
DIPLOME DE LA FACULTE DE MEDECINE
DE MONTPELLIER

23, Rue du Prince My Abdellah

CASABLANCA - 01

Téléphone : 05 22 22 05 66

الدكتور بنعمار فيصل

أمراض وجراحة العينين

اختصاصي
خريج كلية الطب بمنبوبي

23، زقة الامير مولاي عبد الله
الدار البيضاء - 01

الهاتف: 05 22 22 05 66

Casablanca, le 08.06.22..... في الدار البيضاء في

N° 122599.....

M. BACHRY MOSTAFA

17890x4



-COLLYRE MONOPROST

1 goutte à 21 heures, en continu dans les deux yeux

99,00x3



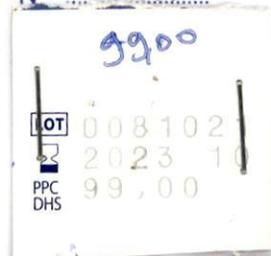
-COLLYRE HYE

1 goutte 5 fois par jour, en continu dans les deux yeux

TRAITEMENT DE 6 MOIS

1012,60

PHARMACIE ADIL
Dr. Boudira RHANNOUMI
Imm. 71 n° 3 Hay Al-Massira
Hay Mohammadi Casablanca
Tel: 022 63.87.58



Docteur BENAMAR Faïçal
Maladies & Chirurgie des Yeux
23, Rue du Prince Moulay Abdellah
Casablanca - Tel: 022.22.05.66

26106501

Lot / Fab / EXP :

9P75

07 2021

07 2023

Monoprost 50 microgrammes/ml
collyre en solution en récipient unidose
PPV : 178.90 DH



Distribué par le laboratoire SOTHEMA,
BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc

26106501

Lot / Fab / EXP :

9P75

07 2021

07 2023

Monoprost 50 microgrammes/ml
collyre en solution en récipient unidose
PPV : 178.90 DH



Distribué par le laboratoire SOTHEMA,
BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc

26106501

Lot / Fab / EXP :

9P75

07 2021

07 2023

Monoprost 50 microgrammes/ml
collyre en solution en récipient unidose
PPV : 178.90 DH



Distribué par le laboratoire SOTHEMA,
BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc

26106501

Lot / Fab / EXP :

9P75

07 2021

07 2023

Monoprost 50 microgrammes/ml
collyre en solution en récipient unidose
PPV : 178.90 DH



Distribué par le laboratoire SOTHEMA,
BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc



6

3881



Arcoxia 90 mg
14 comprimés
P.P.V : 268,00 DH
Distribué par MSD Maroc
AMM 453/16DMP/21/NTO

70042493/
120916-1

Each film-coated tablet contains 90 mg etoricoxib
Excipients with known effect: lactose monohydrate.
See leaflet for more information.

Oral use

Keep out of the sight and reach of children.
Read the package leaflet before use.

Store in original package in order to protect from
moisture.

Medicinal product subject to medical prescription.

Docteur BENAMAR Faïçal
MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

SPECIALISTE
DIPLOME DE LA FACULTE DE MEDECINE
DE MONTPELLIER

23, Rue du Prince My Abdellah
CASABLANCA - 01
Téléphone : 05 22 22 05 66

الدكتور بنعمار فيصل

أمراض وجراحة العينين

اختصاصي
خريج كلية الطب بمبولوجي

23، زقة الامير مولاي عبد الله
الدار البيضاء - 01
الهاتف: 05 22 22 05 66

Casablanca, le 03 06 22 في الدار البيضاء في

N° 122599

M. BACHRY MOSTAFA

89,00



-COMPRIMES OXYMAG 300
1 comprimé le soir, pendant 20 jours

Lot / Batch n°:
Exp. date:
PPC (DH):

89,00

PHARMACIE ADIL
Dr. Bouhra RHANNOUMI
Imm. 71 N° 3 Hay Al Massira
Hay Mohammed, Casablanca
Tél: 022 65 87.58

Docteur BENAMAR Faïçal
Maladies & Chirurgie des Yeux
23, Rue du Prince Moulay Abdellah
Casablanca - Tél: 022.22.05.66